

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE FRÉTEVAL DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de Membres  
En Exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 12  
Pour : 12

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, Maire de Fréteval.

Sur convocations en date du 18 novembre 2022, 25 novembre 2022 et 2 décembre 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Chantal MAUDHUIT, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

**ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Evelyne GANDON a donné procuration à Monsieur Bernard PILLEFER  
Monsieur Philippe LERICHE a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Christian FICHEPAIN

Mesdames Évelyne BLIN, Carole BARRAULT

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

**Délibération n° D-Cne/2022-80**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2022**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Vu le procès-verbal du 19 octobre 2022 adressé aux Conseillers Municipaux par courrier.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 19 octobre 2022.

**Délibération n° D-Cne/2022-81**

**Objet : Dotation de Solidarité Rurale 2023 (DSR) – 2<sup>ème</sup> phase – Construction d'une nouvelle station d'épuration et renouvellement de canalisations d'eaux usées.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° D-Cne/2022-65 en date du 21 septembre 2022 doit être actualisée.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase en continuité des travaux mandatés au titre de la dotation de solidarité rurale 2022 s'élève à :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 831 905,41 € HT et non de 810 305,17 € HT,
- Réhabilitation des réseaux de collecte et création des réseaux de transfert pour un montant de 66 138,06 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DSR 2023 au taux le plus élevé possible.

Le financement sera assuré par une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local), des subventions de l'Agence de l'Eau, un prêt et les fonds propres de la commune (service assainissement).

**Délibération n° D-Cne/2022-82**

**Objet : Convention de mise à disposition de services Fréteval/CPHV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Conseil Municipal de Fréteval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Considérant :

- L'absence de moyens techniques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- La possibilité de recourir ponctuellement à un ou plusieurs agents de la commune de Fréteval,

Monsieur Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la Communauté du Perche et Haut Vendômois une convention de mise à disposition de services entre la commune de Fréteval et la Communauté du Perche et Haut Vendômois, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de services avec la Communauté du Perche et Haut Vendômois pour certains travaux de construction, d'entretien et fonctionnement dits d'intérêt communautaire effectués par les agents de la commune de Fréteval dans le domaine culturel et sportif et sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Fréteval ;

## Délibération n° D-Cne/2022-83

**Objet : Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et DSIL 2023 – Crédit d'une maison de services de proximité à Fréteval.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subvention relatifs à la création d'une maison de services de proximité à Fréteval :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 et DSIL 2023.

Le montant s'élève à 231 850,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux estimé à 213 850,00 € HT,
- approuve le plan de financement réalisé par une subvention DETR 2023 ou DSIL 2023 au taux le plus élevé possible et par les fonds propres de la collectivité,
- décide d'exécuter les travaux à compter de 4<sup>ème</sup> trimestre 2023,
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 et DSIL 2023 auprès de M. le Préfet de Loir-et-Cher au taux le plus élevé possible.

## Délibération n° D-Cne/2022-84

**Objet : Demande d'autorisation de déposer un permis de construire pour des travaux sur le bâtiment de l'ancienne poste.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser les travaux sur le bâtiment de l'ancienne poste, une demande de permis de construire doit être déposée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la Commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

## Délibération n° D-Cne/2022-85

**Objet : Mise à jour du diagnostic éclairage public et établissement d'un programme pluriannuel d'investissement – Assistance à la rédaction du dossier de subvention.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic des installations communales d'éclairage public a été réalisé par la Société NoctaBene en 2017.

Monsieur le Maire propose de réaliser une mise à jour du diagnostic éclairage public.

Monsieur le Maire présente une offre de la Société NoctaBene pour la mise à jour du diagnostic éclairage public, l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement chiffré en investissement et en économies de fonctionnement ainsi qu'une assistance à la rédaction du dossier de subvention qui s'élève à 3 123,75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser une mise à jour du diagnostic éclairage public, l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement chiffré en investissement et en économies de fonctionnement, ainsi qu'une assistance à la rédaction du dossier de subvention avec la Société NoctaBene pour un montant de 3 123,75 € HT soit 3 748,50 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à cette prestation.

## Délibération n° D-Cne/2022-86

**Objet : Tarifs communaux - Année 2023**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs concernant les services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En exercice : 15, présents : 10, procuration : 2, votant : 12, pour : 11, contre : 1

Salle des Fêtes : Rue du Pont		
Location de la salle		
Créneaux Horaires	Salle Hors période de chauffage	Salle en période de chauffage *
Journée de 8h à 20h	95,00 €	95 + 95 = 190,00 €
Journée+ Nuit (deux repas)	190,00 €	190 + 111 = 301,00 €
Nuit de 20h à 03h	120,00 €	120 + 83 = 203,00 €
Cuisine	83,00 €	83,00 €
Location de la Vaisselle		
Nombre de personnes	Tarifs	Spécificités
De 0 à 50 personnes	30,00 €	Utilisation du Lave-vaisselle = 24 €
De 51 à 100	50,00 €	Vaisselle cassée = 2 € la pièce
De 101 à 150	70,00 €	Vin d'honneur (vaisselle en plus) = 80 €

- Caution pour dégradations 200,00 €
  - Caution pour ménage non effectué 100,00 €
  - Pénalités dégradations sur facture
  - Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie
- \*Le chauffage est obligatoirement facturé lors des périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

**Tarifications spécifiques pour des activités privées :** 20 € la séance (sans la cuisine)

**Tarifications spécifiques pour les associations :**

- |  |         |
|--|---------|
| • Participation (pour manifestations à but lucratif)     | 40,00 € |
| • Participation (pour manifestations à but non lucratif) | 15,00 € |

## Maison du Tourisme : Place Pierre Genevée

### Location de la Maison

Créneaux Horaires	Salle Hors période de chauffage	Salle en période de chauffage *
Journée	65,00 €	65 + 62 = 127,00 €
Semaine	180,00 €	180 + 100 = 280,00 €
Week-end (Samedi et Dimanche)	115,00 €	115 + 78 = 193,00 €

- Caution pour dégradations 200,00 €
  - Caution pour ménage non effectué 100,00 €
  - Pénalités dégradations sur facture
  - Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie
- \*Le chauffage est obligatoirement facturé lors de périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

## Salle de l'horloge : Place Pierre Genevée

### Location de la salle

Créneaux Horaires	Salle
Association loi 1901 (manifestation à but lucratif à la journée)	15,00 €
Autres associations ou privés à la demi-journée sans chauffage	35,00 €
Autres associations ou privés à la demi-journée avec chauffage *	50,00 €

- Attestation d'assurance à produire 15 jours avant la réservation en mairie

\*Le chauffage est obligatoirement facturé lors des périodes où la salle est chauffée par les services municipaux

## Tarifs pour la Pêche

Carte à la journée	4,00 €
Carte à la semaine	9,00 €
Carte nuit	6,00 €
Carte à l'année	44,00 €

## Location Matériel

Chaises	0,50 € l'unité
Bancs	1,70 € l'unité
Tables (2,20m)	4,00 € l'unité
Stands de 6 m+ bâche	13,00 €
Podium à la journée pour les associations	200,00 €
Livraison dans la commune (pas de livraison en dehors)	70,00 €
Panneaux de signalisation	5,00 € le panneau plus caution de 20 €

## Cimetière

### Concessions dans l'ancien et nouveau cimetière

Adulte	Enfant jusqu'à 18 ans
50 ans acquisition	450,00 €
30 ans acquisition	270,00 €
15 ans en renouvellement	170,00 €

### Concession terrain d'un caverne

15 ans	107,00 €
30 ans	214,00 €
Redevance pour dispersion des cendres au jardin du souvenir (Fourniture et gravure à la charge de la famille)	38,00 €
Redevance pour inhumation d'urne dans une sépulture contenant déjà une ou plusieurs urnes ou pour superposition de corps	32,00 €

## Marché artisanal annuel

Droit de place	10 €
<b>Tarifs des boissons et produits vendus dans le cadre de la régie de recettes occasionnelle</b>	
<i>Boissons non alcoolisées</i>	
Eau 50 cl	1,00 €
Eau 1.5 l	2,00 €
Soda, Eau gazeuse	2,00 €
Café	1,00 €
<i>Boissons alcoolisées</i>	
Verre de vin, Kir	1,50 €
Bière	2,50 €
Bouteille de vin ou Pichet de Kir	10,00 €
<i>Alimentation</i>	
Barquette frites	2,50 €

## Redevance Assainissement

Charges fixes	21,00 € par semestre
Redevance m3	2,40 €/m3
Taxe Puits	60,50 € par personne/ par semestre
Branchemet (possibilité de régler en 2 fois sur 6 mois)	400,00 €

• <u>Participation intervention mise en fourrière (SPA)</u>	<b>100,00 €</b>
• <u>Tarif droit de place</u>	<b>10,00 €</b>
• <u>Bulletin Municipal</u> : base d'un Encart publicitaire : 1/6 page à Autres tarifs établis en proportionnalité de ce premier format	<b>40,00 €</b>

#### Délibération n° D-Cne/2022-87

##### Objet : Avenant au marché de travaux de désamiantage et de démolition de la Fonderie à Fréteval

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux pour le désamiantage et la démolition de la Fonderie à Fréteval a été signé pour un montant de 172 447,03 € HT.

Par ordre de service, le démarrage des travaux a été fixé à compter du 5 septembre 2022 pour un délai d'exécution de 3 mois.

En raison de circonstances imprévues, le délai d'exécution a été prolongé de 2 mois. La prolongation de délai n'aura aucune incidence financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la prolongation du délai d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de prolongation de délai avec la Sarl DEMANTECH ENVIRONNEMENT, titulaire du marché.

#### Délibération n° D-Cne/2022-88

##### Objet : PVD (Petites Villes de Demain) : demande d'aides financières pour études de faisabilité ex-La Poste, musée de la fonderie et aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Banque des Territoires apporte aux bénéficiaires du programme PVD (Petites Villes de Demain), des cofinancements d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer des dossiers de demande de subvention pour les études de l'aménagement de l'ex-poste, de l'agrandissement du musée de la fonderie et de l'aménagement du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire ou son représentant à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de la Banque des Territoires au taux le plus élevé possible.

#### Délibération n° D-Cne/2022-89

##### Objet : Décision modificative n° 3 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget assainissement de l'exercice 2022. Opérations patrimoniales (Maîtrise d'œuvre Cabinet Merlin mandatée)

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Installations, matériel et outillage techniques	D	I	041	2313	14	62 175,93 €
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	R	I	041	203	14	62 175,93 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

#### Délibération n° D-Cne/2022-90

##### Objet : Décision modificative n° 4 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget assainissement de l'exercice 2022 (Maîtrise d'œuvre Cabinet Merlin reste à mandater)

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Installations, matériel et outillage techniques	D	I		2313	14	+10 566,00 €
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	D	I		203	14	-10 566,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

#### Délibération n° D-Cne/2022-91

##### Objet : Décision modificative n° 5 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget assainissement de l'exercice 2022.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Fournitures non stockables (eau, énergie : électricité...)	D	F		6061		+4 976,00 €
Études et recherches (suivi agronomique, périmètre épandage des boues)	D	F		617		+2 970,00 €
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F		61521		-13 973,00 €
Intérêts – rattachement des ICNE	D	F		66112		+6 027,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

#### Délibération n° D-Cne/2022-92

##### Objet : Décision modificative n° 6 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget commune de l'exercice 2022.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	D	F		60612		+3 935,00 €
Fournitures non stockables – Chauffage urbain	D	F		60613		+510,00 €
Fournitures non stockées - Carburant	D	F		60622		+550,00 €
Entretien et réparations sur biens mobiliers – Matériel roulant	D	F		61551		+3 950,00 €
Études et recherches (diagnostic amiante)	D	F		617		+2 290,00 €
Voies et réseaux - Voiries	D	F		615231		-11 235,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

#### Délibération n° D-Cne/2022-93

##### Objet : Décision modificative n° 7 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget commune de l'exercice 2022. Diagnostic éclairage public.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Frais d'études	D	I		2031	32	+3 748,50 €
Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	D	I		2151	30	-3 748,50 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

#### Délibération n° D-Cne/2022-94

##### Objet : Décision modificative n° 6 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget assainissement de l'exercice 2022. Complément à la DM n° 91 (ICNE).

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F		61521		-990,00 €
Intérêts réglés à l'échéance	D	F		66112		+990,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

##### Informations diverses :

*Une vente de bois en forêt communale a eu lieu.*

*Taxe d'aménagement : celle-ci restera en mairie. La délibération prise pour le versement à la CPHV devra être rapportée.*

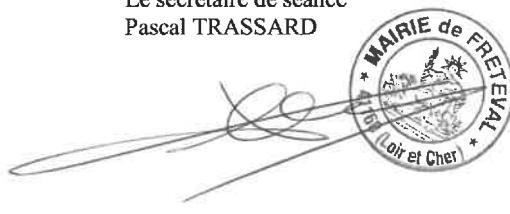
*Marché artisanal : résultat négatif mais pas catastrophique. Une réunion de préparation pour le marché 2023 sera organisée courant 2023.*

*Loto CCAS : Très bien fonctionné.*

*Travaux station d'épuration : les travaux avancent bien.*

*Tour du Loir-et-Cher : Vendredi 14 avril 2023*

Le secrétaire de séance  
Pascal TRASSARD



Le Maire,  
Bernard VILLEFER

